Accusé de réception en préfecture
079-257902205-20230615-2023AG0615AF3-BF
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

Parc naturel régional du Marais poitevin

Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du 15 juin 2023

Date de publication : 27 juin 2023	Nombre de délégués en exercice : 118
Date de convocation : 2 juin 2023	Nombre de délégués présents ou *représentés* : 63 (602 voix) Votes (nbre voix) : Pour : 602 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 15 juin 2023, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Prin Deyrançon (17), sous la présidence de Pascal DUFORESTEL.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre des communes de Charente-Maritime :
Anais : Laëticia REMETTER ; Andilly : Caroline SOULIÉ ; Angliers : Didier TAUPIN ; *Benon : Jany LESOUEF* ; *Charron : Laura MILLET* ; *Courçon : Florence GUIBERTEAU* ; Cram-Chaban : Sabine SOBOTA ; Le Gué d'Alleré : Marie-Odile ROUX ; La Laigne : Thierry BOUCARD ; Longèves : Bruno FERRET ; Marans : Romuald QUIRION ; Nuaillé d'Aunis : Magali VINCENT ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; *Saint Jean de Liversay : Sylvie VIVIER* ; Villedoux : Daniel BOURSIER
Au titre des communes des Deux-Sèvres :
Arçais : Philippe LEYSSENE ; Le Bourdet : Françoise CLISSON ; Coulon : Anne-Sophie GUICHET ; Epannes : Isabelle GAUTIER ; *Frontenay-Rohan-Rohan : Olivier POIRAUD* ; Magné : Catherine TROMAS ; Mauzé-sur-le-Mignon : Patrick RABALLAND ; *Niort : Elmano MARTINS* ; Saint Hilaire la Palud : François BONNET ; Le Vanneau-Irleau : Bruno CARDINAUD
Au titre des communes de Vendée :
Auchay-sur-Vendée : Michel HERAUD ; La Bretonnière-La Claye : Frédéric MARTINEAU ; *Curzon : Boris RIMBERT* ; Damvix : Yannick MOREAU ; *L'Ile d'Elle : Fabien BILLARD* ; *Lairoux : Pierre CHABOT* ; Liez : Rodolphe BLONDELLE ; *Longeville sur Mer : Thierry MONNIER* ; *Luçon : Francis VRIGNAUD* ; Maillé : Patricia LUCAS ; Mareuil sur Lay Dissais : Thierry COUILLAUD ; *Le Mazeau : Bernard BORDET* ; Montreuil : Agnès BARNAUD ; *Péault : Laurent MENANTEAU* ; *Puyravault : Claude CHAUSSADAS* ; Rives d'Autise : Florent BAUDON ; Saint Denis du Payré : Gaëlle FLEURY ; *Saint Sigismond : Denis LA MACHE* ; La Taillée : Florence TROTTIN ; *Les Velluire sur Vendée : Sandrine JACQUAT*
Au titre des EPCI :
Communauté d'Agglomération du Niortais : Anne-Sophie GUICHET ; Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Pierre SERVANT ; Communauté de Communes Aunis Sud : Laëticia REMETTER ; *Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Gilles BOUTEILLER*
Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Pascal DUFORESTEL, *Guillaume RIOU*, Margarita SOLA
Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : *Philippe BARRÉ*, Lydie BERNARD, *Ludovic HOCBON* ; Yveline THIBAUD
Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : *Valérie AMY-MOIE*
Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Philippe MAUFFREY, *Olivier POIRAUD*, Séverine VACHON
Au titre du Conseil départemental de la Vendée : Arnaud CHARPENTIER, *Leslie GAILLARD, Stéphane GUILLON*

Assistaient également les partenaires associés avec voix consultative :
Ligue pour la Protection des Oiseaux 17 : Dominique CHEVILLON ; France Nature Environnement 85 : Yves LE QUELLEC ; Chambre régionale de l'Economie Sociale et Solidaire des Pays de la Loire : Philippe DOUX ; Chambre d'agriculture de Vendée : Xavier GARREAU ; Collectif des 3 fédérations de pêche : Olivier MOUY

Comptes administratif et de gestion 2022
Budget annexe Développement économique

Accusé de réception en préfecture
079-257902205-20230615-2023AG0615AF3-BF
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

Comptes administratif et de gestion 2022
Budget annexe Développement économique

Contexte

Vu le compte de gestion produit par Monsieur le Payeur départemental arrêté au 31/12/2022 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives dudit budget ;

Considérant le document budgétaire et après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des Finances, le compte administratif 2022 du budget annexe Développement économique s'établit de la façon suivante :

Investissement			
	Dépenses	Prévu :	3.749.413.95
		Réalisé :	526 558.61
		Reste à réaliser :	3 222 725.00
	Recettes	Prévu :	3.749.413.95
		Réalisé :	1 326 314.30
		Reste à réaliser :	2 411 416 .29
Fonctionnement			
	Dépenses	Prévu :	105 301.09
		Réalisé :	58 887.48
		Reste à réaliser :	0.00
	Recettes	Prévu :	105 301.09
		Réalisé :	75 776.98
		Reste à réaliser :	20 000
Résultat de clôture de l'exercice			
	Investissement :		16 889.50
	Fonctionnement :		799 755.69
	Résultat global :		816 645.19

Décision :

Après en avoir débattu, le comité syndical :

- **déclare** que les résultats sont en concordance avec ceux du compte de gestion tenu par le Payeur départemental,
- **approuve** le compte administratif 2022 du budget annexe Développement économique,
- **approuve** le compte de gestion 2022 du budget annexe Développement économique.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT

Pascal DUFORESTEL